



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carrefours

Question écrite n° 33938

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la dangerosité de l'intersection située à l'angle de la rue du Collège et de la route nationale 113 à Capendu (Aude). En effet, cette intersection présente un risque très important pour les 310 élèves fréquentant le collège de l'Alaric, établissement scolaire sis à proximité immédiate de ce carrefour, et l'implantation d'un rond-point s'avère absolument indispensable. Cependant, et à moins de concessions qui sacrifieraient l'ensemble des budgets à venir, la commune de Capendu ne peut malheureusement pas garantir la sécurité de ses habitants, des collégiens et de leurs professeurs. Il souligne par ailleurs que les deux dernières réalisations implantées dans la commune à proximité du site incriminé, le gymnase ainsi que la maison de retraite, n'ont fait qu'augmenter l'insécurité dudit carrefour, le nombre d'usagers étant en constante augmentation. L'aménagement de cette intersection n'a pas initialement été prévu par le contrat de plan. Comme il est d'ores et déjà acquis que le bilan d'étape, qui devait être réalisé à mi-contrat, ne se fera pas, il n'est pas possible d'intégrer cette réalisation dans un laps de temps assez court alors que l'urgence est bien réelle. En outre, les lois de décentralisation prévoyant la cession des routes nationales aux départements en 2006, le projet n'a aujourd'hui quasiment aucune chance de bénéficier des aides de l'État. En conséquence, il lui demande si, comme cela paraît hautement souhaitable, il entend prendre des dispositions pour répondre aux doléances formulées par les habitants, parents d'élèves, personnels de l'établissement et élus locaux afin de sécuriser le site en implantant un rond-point au seul carrefour non encore aménagé entre les villes de Carcassonne et Narbonne.

Texte de la réponse

Les conditions de sécurité liées à la circulation sur la route nationale 113 en Languedoc-Roussillon ont fait l'objet d'une analyse attentive de la part de la direction des routes du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer. Cette analyse a permis d'arrêter, sur des critères objectifs, la liste des opérations à réaliser en priorité sur la période 2000-2006, au titre du programme régional d'aménagement de sécurité. C'est pourquoi des aménagements ponctuels ont été prévus et devraient être réalisés, pour l'essentiel d'ici à la fin de l'année 2005, à Alzonne Est, Alzonne Ouest, ainsi qu'au niveau des carrefours de Pennautier et de Lasbordes. À l'issue de cette analyse, le carrefour de Capendu n'a pas été jugé prioritaire et ne pourra donc faire l'objet d'un financement au titre du contrat de plan actuel. Toutefois, l'ensemble des routes nationales fera prochainement l'objet d'une étude d'enjeux de sécurité dans le cadre d'une nouvelle démarche « sécurité des usagers sur les routes existantes ». Cette étude, dans le cadre de laquelle la traversée de Capendu fera l'objet d'un examen attentif, devrait permettre d'actualiser l'identification des aménagements prioritaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33938

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 février 2004, page 1152

Réponse publiée le : 28 septembre 2004, page 7562